



# ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES  
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

**B.P. 17 – 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN**

<http://aspona.free.fr>

AGREE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

## Compte rendu d'activité pour l'année 2009

En 2009 le Conseil d'Administration s'est réuni les 13 janvier, 10 février, 24 mars, 5 mai, 2 juin, 20 juin (AG), 11 septembre, 9 octobre, 13 novembre, 16 novembre. L'assemblée générale annuelle s'est tenue le samedi 20 juin Salle du Louvre à Menton sur le thème de chemins et tourisme durable.

Trois bulletins de 4 pages et une lettre d'information ont été envoyés aux adhérents. Plusieurs articles sur le travail de l'ASPONA sont parus dans la presse. L'ASPONA a participé à une émission parue sur TF1 en juin 2009 à propos du refus, par monsieur le Maire, de l'installation de capteurs solaires sur les toits de Menton.

### **Les principales interventions de l'ASPONA en 2009 furent :**

#### **Rencontre avec Monsieur le Maire de Menton 13 février 2009**

Les thèmes abordés ont été : la privatisation de chemins communaux dont celui du Peyronnet, la mise en pace d'un PLU pour Menton (plan de circulation, la construction continue alors que la population baisse), comment valoriser nos déchets, les 300 km que parcourent en camion les boues qui sortent de la station d'épuration, le prix de l'eau traitée par Veolia qui sert entre autre à arroser les espaces verts à Menton, les nuisances sonores (autoroute sans revêtement absorbant, hélicoptères qui survolent les vallées le samedi et le dimanche, destruction d'un immeuble en pleine nuit plainte déposée le 24 avril ...). En réponse à une lettre de notre avocat monsieur le Maire a envoyé une lettre que nous publions sur notre site WEB.

#### **Rencontre avec Monsieur Bardin, Adjoint chargé de l'urbanisme à Menton**

L'objet de la rencontre du 24 septembre 2009 avec monsieur BARDIN était le permis de construire délivré val des Castagnins. En zone DU (habitat dispersé), le promoteur présente un projet de plusieurs immeubles concentrés dans la partie constructible du terrain en grande partie en zone inconstructible. Le parc St Georges, tel est le nom du projet, devrait proposer 62 logements dans une zone encore boisée avec une vieille maison mentonnaise et une chapelle. L'Aspona a fait étudier le dossier par un avocat qui a identifié des points litigieux mais sans le soutien des riverains qui nous avaient alertés nous n'avons pas donné suite.

#### **Aide aux adhérents**

Comme chaque année nous avons aidé des adhérents ayant des problèmes d'environnement Travaux sur Garavan, permis de construire sur la route de St Agnés, permis Hambury-Palace à Garavan, déblais sur une propriété à la pointe du Cap terrain de la villa Stella Maria, ... Il faut noter qu'à Roquebrune, une modification du POS a été faite pour valider un permis non conforme !

#### **Pollution des plages de Roquebrune**

Les plages ont de nouveau été fermées les 27 28 et 29 janvier pour permettre le nettoyage des stations de pompage, des riverains se sont plaints des rejets en mer. La future station

d'épuration, dont les travaux ont enfin commencés, est une avancée indispensable mais ne résoudra pas ces nettoyages bis annuels.

Plage du Golfe Bleu le ponton a été retiré, il semblait être en fait la propriété du restaurant et non de la mairie. C'est une zone sensible que plusieurs adhérents surveillent. Nous surveillons également la création du parking Sainte Lucie.

### **Non au projet d'abattage des platanes de l'avenue de Verdun**

A l'issue de l'assemblée générale, des adhérents de l'ASPONA ont posé rubans et panonceaux autour des platanes pour dire non au projet d'abattage (commentaire de Nice Matin)

### **Natura 2000**

Ce projet européen, destiné à la sauvegarde de la biodiversité, nous a pris beaucoup de temps. L'ASPONA a demandé à participer au COPIL, le comité de pilotage de ces zones. Un contact téléphonique avec la DDA nous a assuré que notre demande était bien prise en compte. Nous sommes concernés par 3 zones. Nous avons assisté aux réunions de la CARF sur ce sujet ce fut parfois affligeant.

### **Vallon de l'Arme : une aberration sans doute pour transformer un vallon en piste pour 4\*4**

C'est un vallon qui sert de limite de commune entre Roquebrune et Beausoleil, la partie qui nous concerne débouche sur la moyenne corniche. De nombreuses photos et détails sur le site de l'ASPONA. Un permis de construire a été délivré pour deux villas sur le flan est, donc sur la commune de Roquebrune. Mais le promoteur en a profité pour combler partiellement un vallon dans lequel coule plusieurs sources et qui est toujours un passage d'eau en cas de fortes pluies. Après plusieurs lettres le promoteur a été mis en demeure de nettoyer le vallon. L'ASPONA veillera à ce que le vallon soit rendu à sa fonction première.

### **Lotissement CASAGRANDE**

Un groupe de villas individuelles a été créé dans les années 20, il coupe le mur de béton sur le front de mer à Carnoles. Les propriétaires se sont constitués en association pour obtenir un COS correspondant à des villas et non aux blocs de béton qui les entourent. L'Aspona les a aidé dans le passé, l'association a tenu bon malgré la pression des promoteurs. L'association s'est dissoute le 20 janvier 2009 et a légué ses biens à l'Aspona, demandant qu'on l'aide si besoin est. Le Conseil d'Administration a donné son accord et nous avons accueilli les adhérents au sein de notre association.

### **Relations suivies avec d'autres associations**

Nous entretenons régulièrement des échanges avec CESAM (Caps et Sentiers des Alpes-Maritimes) GIR Maralpin et le GADSECA (représentant l'URVN dans notre département )

### **Nuisances sonores**

Le sujet a été abordé un peu plus haut

### **Site de l'ASPONA**

Le site est régulièrement mis à jour. De plus en plus d'adhérents nous envoient des courriers et des photos qui alimentent le site.

Le président  
Jean DELERUE

La trésorière  
Micheline CAMPOS